

Arrêté portant modification d'une liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 264-2, L. 523-1 et L. 523-3 à L. 523-6 ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4 (2°) et 9 ;
Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, et notamment son article 6 ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21, 30 et 31 ;
Vu l'arrêté CDG68 n° 2021/G-72 du 28 juin 2021 établissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les années 2021 à 2026 et applicables aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ;
Vu l'arrêté CDG68 n° 2025/G-69 du 12 juin 2025 relatif à l'ouverture de la promotion interne (session 2025) ;
Vu l'avis rendu le 21 novembre 2025 par le collège des représentants des employeurs des collectivités affiliées ;
Vu l'arrêté CDG68 n° 2025/G-127 du 27 novembre 2025 établissant une liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne – session 2025 ;
Vu la demande réceptionnée le 23 juin 2026 par laquelle M. Franck FISCHER et son employeur public territorial sollicitent concomitamment le retrait de son inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne – session 2025 ;

Considérant que lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement au titre de la promotion interne en application des dispositions d'un statut particulier n'a pas été atteint pendant une période d'au moins deux ans, un fonctionnaire territorial remplissant les conditions pour bénéficier d'une nomination au titre de la promotion interne peut être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu ;

Considérant la nomination intervenue au sein du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, par voie de mutation externe, de M. Raphaël CIRILLO, auprès de la COMMUNE DE ROSENAU ;

Considérant que l'application de cette règle permet l'ouverture d'un poste au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne – session 2025 ;

Considérant que rien ne s'oppose à faire droit à la demande de M. Franck FISCHER et de son employeur public territorial ;

Considérant qu'il convient de réattribuer le poste ouvert au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne – session 2025, selon le classement établi au regard des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne alors applicables ;

Arrête

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté CDG68 n° 2025/G-127 du 27 novembre 2025 établissant une liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne – session 2025 est ainsi modifié :
Les mots « *FISCHER Franck né le 12/07/1967 à MULHOUSE* » sont remplacés par « *SCHMITT Jérémy né le 17/03/1982 à WISSEMBOURG* »

Article 2 : Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- notifiée au Représentant de l'État ;
- publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département du Haut-Rhin ;
- affiché sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 2 juillet 2026

(signé)

Lucien MULLER
Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Maire de Wettolsheim